

Grandes surfaces : les élus montrés du doigt

BOULANGERS, bouchers, papeteries, librairies... Les boutiques de centre-ville ont du souci à se faire. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) du département a présenté hier le bilan 2008 de l'urbanisme commercial, qui fait la part belle aux grandes surfaces : 63 000 m², soit l'équivalent de neuf gros hypermarchés, ont été accordés par la Commission départementale d'équipement commercial (Cdec) l'an dernier, 80 000 m², déjà autorisés les années passées, sont en cours de création et 100 000 m² en projet, soit la superficie d'Evry 2, plus ou moins avancé, ont été recensés. Le tout dans le département qui compte le plus d'hypermarchés en Ile-de-France. La CCI en appelle aujourd'hui à la « responsabilité » des élus pour tenter de juguler cette expansion.

Car, jusqu'au mois de novembre, la chambre de commerce siègeait dans les Cdec, ces instances

qui examinent les demandes d'implantation de grandes surfaces. Depuis la loi de modernisation de l'économie, ce n'est plus le cas. Le texte autorise également l'implantation de magasins jusqu'à 1 000 m² avec un simple permis de construire, délivré par le maire. « Il n'y a plus de contre-pouvoirs. Les élus doivent faire attention. Aujourd'hui, qu'ils soient de droite ou de gauche, ils votent presque toujours pour les projets », s'inquiète Bernard Baudy, le vice-président de la CCI en charge du commerce.

Le sujet divise les maires. « Si vous ne dites pas oui, c'est votre voisin qui le fait », résume Laurent Béteille, édile UMP de Brunoy et président de l'union des maires du département. Il s'appuie sur son expérience personnelle. « J'ai toujours refusé les grandes surfaces. Un jour, ma commune s'est retrouvée entourée de supermarchés. Alors, j'ai accepté un Champion », raconte-t-il. Un autre di-

lemme tarade les élus : privilégier le petit commerce qui anime la ville ou les grands centres qui engendrent des rentrées d'argent ? « Ce n'est jamais simple », lâche Laurent Béteille.

Pourtant, quelques exemples donnent de l'espoir à la CCI. A Etampes, où un centre commercial Leclerc doit ouvrir dans deux semaines, un autre projet est à l'étude. « Je m'y opposerai, assure Franck Marlin, le maire UMP de la ville. Nous n'en avons pas besoin. Par contre, je prévois à cet endroit un pôle dédié aux loisirs, plus pertinent. » Par le passé, lors de l'implantation de Marques Avenues à Ris-Orangis, le maire PS Thierry Mandon avait mandaté une étude indépendante, puis, face aux conséquences dramatiques pour Evry 2, avait refusé le projet. Qui a finalement vu le jour à Corbeil-Essonnes, à quelques kilomètres de là...

JULIEN HEYLIGEN



Les grandes surfaces se multiplient dans le département à l'image de la construction du centre commercial Leclerc qui devrait ouvrir dans deux semaines à Etampes. (DR.)

Trop de magasins de bricolage

EN ESSONNE, question outils et matériaux, il y a tout ce qu'il faut. Et même un peu trop. Sur les 63 000 m² de surface de vente accordés en 2008 par la Commission départementale d'équipement commercial, plus de 40 % concernent des magasins de bricolage ou de jardinage. Alors que Truffaut, Jardiland, Castorama et Leroy Merlin quadrillent déjà le département. « L'hyperconcurrency va aboutir à des friches commerciales car les nouvelles enseignes s'implantent non loin de magasins plus anciens », redoute Bernard Baudy, le vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne en charge du commerce. Les conséquences de cette abondance se ressentent déjà. En juin 2006, le magasin Baktor de Brétigny-sur-Orge avait fermé, laissant aujourd'hui un bâtiment abandonné de 6 000 m². Plus récemment, c'est le Bricomarché de Morsang-sur-Orge qui a mis la clé à molette sous la porte.

J.H.